

# Pharmacie d'interface

## dans le cadre du projet Pôle régional santé

Auteur : Renaud Pichon, directeur de l'association de la Pharmacie des Hôpitaux du Nord Vaudois et de la Broye (PHNVB)

Le : 26 juillet 2018, Yverdon

### Le contexte

La complexification des cas, la polymorbidité, le vieillissement de la population, la raréfaction des médecins de 1<sup>er</sup> recours, la surspécialisation et la polymédication ont des impacts directs sur la population et l'ensemble des partenaires de la santé dont les pharmaciens. Il en résulte une augmentation des besoins de la population (éducation thérapeutique) et des professionnels de la santé et du social (conseils, soutien,...) qui génère une augmentation des prises en charge et une difficulté pour la population d'avoir une prise en charge globale et interdisciplinaire. Ces constats soulèvent l'importance d'impliquer les pharmaciens dans la prise en charge globale et interdisciplinaire.

Pour que l'ensemble des partenaires comprennent le projet de pharmacie d'interface, il est utile de passer en revue les prestations offertes par les pharmacies communautaires et hospitalières. Il est aussi intéressant de prendre connaissance de la prise de position de la société faitière des pharmaciens des hôpitaux et de l'administration concernant les pharmacies publiques développées au sein des hôpitaux, ainsi que des conclusions de l'analyse de l'environnement de la pharmacie des hôpitaux du Nord vaudois et de la Broye (PHNVB) réalisée en fin 2016. Ces éléments permettent d'aborder des pistes d'amélioration quant aux besoins des professionnels et des patients.

### Méthode

Le présent état des lieux a été fait sur la base des données disponibles actuellement, sur des entretiens avec les différents partenaires, sur l'expertise de pharmaciens hospitaliers et sur la littérature actuelle.

### Etat des lieux

#### 1) Pharmacie communautaire

Il existe aujourd'hui un réseau de pharmacie communautaire. Il est implanté dans la ville et les villages de la région. Ces pharmacies peuvent être indépendantes ou appartenir à des chaînes.

Ces pharmacies sont ouvertes du lundi au vendredi entre 7h00 et 19h00, le samedi l'horaire est variable en fonction de la localisation de l'officine. Une seule pharmacie est ouverte le dimanche dans la région, il s'agit de la pharmacie plus de la Gare d'Yverdon-les-Bains qui ouvre jusqu'à 20h30. En dehors de ces heures et les jours fériés un système de garde 24h/24 est organisé<sup>1</sup>.

Au-delà de la vente de médicaments (avec un conseil sur leur bonne utilisation) et de l'analyse des prescriptions qui leur sont soumises, ces pharmacies offrent ou offriront dans le futur un large éventail de prestations à la population (voir annexe), nécessitant généralement une formation préalable du pharmacien. Parmi ces prestations, certaines sont déjà bien développées :

- Tri
- Vaccination
- Entretien de polymédication

---

<sup>1</sup> svph.ch

## Le tri<sup>2</sup> :

Les pharmacies sont une porte d'entrée dans le système sanitaire et les compétences des pharmaciens doivent être mieux exploitées. Le tri en pharmacie (à distinguer du tri des urgences<sup>3</sup>) est déjà réalisé en routine dans toutes les pharmacies du territoire. Il permet de traiter des pathologies bénignes et d'offrir des conseils médicaux sans devoir se rendre chez un médecin. Certaines pharmacies proposent une prestation de tri standardisée et documentée, intégrant la transmission de l'information au médecin traitant.

Voici une explication de l'activité de tri au moyen d'un exemple :

Imaginons une cliente qui vient le soir, dans une situation d'urgence. La patiente se plaint d'un œil qui coule et souhaite avoir un conseil. A l'aide d'un algorithme, le pharmacien fait un entretien avec elle. Dans un premier temps, la cliente expose sa situation comme cela se fait habituellement au comptoir. Le pharmacien s'assure que les drapeaux rouges sont absents.

Les conclusions possibles se trouvent sur l'algorithme : « *Après le triage, le pharmacien vous conseille, si nécessaire, de consulter un médecin ou de vous rendre au service des urgences d'un hôpital. Vous pouvez bien évidemment prendre rendez-vous chez votre médecin de famille ou demander à bénéficier d'une téléconsultation directement à la pharmacie* »

S'il faut appeler un médecin Netcare© (téléconsultation), en général la communication se fait immédiatement ou dans les minutes qui suivent.

Cette démarche pourrait être faite avec les médecins de la région si ces prestations étaient amenées à se développer. A l'heure actuelle, la demande est trop faible pour envisager ce type de collaboration.

Les avantages de cette prestation sont que les algorithmes ont été développés et validés avec des médecins, que l'entretien est possible en tout temps pendant les heures d'ouverture (qui sont larges) et cela permet de soigner correctement les gens qui choisissent de passer par le pharmacien, qui ont une franchise élevée ou qui n'ont pas de médecin traitant, donc principalement les jeunes et les actifs qui sont des cas simples à traiter.

## La vaccination :

*Vaccins autorisés:*

La grippe, la méningo-encéphalite à tiques (FSME), l'hépatite A (2<sup>e</sup> dose), l'hépatite B (2<sup>e</sup> dose), l'hépatite A+B (2<sup>e</sup> dose), la rougeole, les oreillons et la rubéole (ROR)

*Groupe-cible:*

Personnes de plus de 16 ans et en bonne santé

*Conditions préalables pour que l'officine puisse offrir cette prestation:*

- Certificat de formation complémentaire FPH Vaccination et prélèvements sanguins
- Annonce préalable par courriel au pharmacien cantonal
- Exigences cantonales posées à l'infrastructure, au matériel, la sécurité et la documentation écrite de la vaccination

## L'entretien de polymédication :

L'entretien de polymédication (PMC) s'adresse aux patients qui doivent prendre simultanément, sur prescription médicale, au moins quatre différents médicaments à charge des caisses sur une période d'au moins trois mois. L'objectif de cet entretien est que les patients sachent mieux comment prendre leurs médicaments pour améliorer le succès du traitement. Cette prestation peut être complétée par la proposition de préparer un semainier.

---

<sup>2</sup> <http://www.pharmasuisse.org/fr/1247/netCare.htm>

<sup>3</sup> Outil standardisé qui permet d'évaluer la gravité de la situation lors de l'arrivée aux urgences, cet outil permet d'évaluer l'urgence clinique de la situation

## 2) Pharmacie hospitalière

Dans la région du Nord Vaudois et de la Broye, les différentes institutions hospitalières ont créé une pharmacie hospitalière unique dans un but de concentrer les forces et les compétences. Il s'agit de la Pharmacie des Hôpitaux du Nord Vaudois et de la Broye (PHNVB) qui offre les prestations suivantes :

- Assurer la délivrance de produits pharmaceutiques soit en les achetant, soit en les fabricant dans son secteur de fabrication.
- Assurer la logistique de ces produits (transport, stockage) tant dans la pharmacie centrale que dans les unités de soins.
- Être le garant par son rôle de pilote du processus de gestion des médicaments ou d'expert (suivi de l'organisation de l'entreprise) que le circuit du produit respecte les lois, normes et recommandations en vigueur.
- Conseiller les professionnels de la santé (médecins, infirmières) dans leur utilisation quotidienne du médicament, que cela soit sur le choix des produits à mettre à disposition via la Commission des Médicaments ou sur comment les prescrire, utiliser, manipuler via le Centre d'information sur le médicament (CIMED) ou par des présences physiques dans les unités de soins ou établissements (colloques à thèmes, revue de dossier, cercle qualité, participation aux visites médicales).
- Apporter une plus-value dans les réflexions architecturales des réaménagements ou constructions nouvelles.

Pour être conforme à la loi, une pharmacie hospitalière ne peut pas vendre des médicaments ou offrir de prestations de service directement aux patients.

## 3) Pharmacie publique en hôpital :

Aucune pharmacie publique n'est présente dans les Etablissements hospitaliers du Nord Vaudois (eHnv), toutefois un besoin existe et c'est pourquoi de nombreux hôpitaux d'autres régions ont fait le choix d'installer ces structures dans leur mur.

### Prise de position de l'association suisse des pharmaciens de l'administration et des hôpitaux (GSASA) :

La sortie de l'hôpital est un moment délicat pour le patient et une attention grandissante est portée à l'amélioration de la continuité des soins. Le médicament est un des aspects de cette problématique, qui nécessite une bonne information du patient et une coordination des acteurs de soins, afin d'optimiser la prise en charge thérapeutique et d'éviter les ruptures de traitement ou les erreurs médicamenteuses. Les pharmaciens d'officine portent régulièrement à la connaissance de leurs collègues hospitaliers les problèmes rencontrés lors de la dispensation des ordonnances en provenance de l'hôpital, en raison notamment de contraintes d'approvisionnement de certains médicaments, de nécessité de fabriquer des préparations hospitalières ou encore de difficultés à pouvoir joindre le prescripteur.

La dispensation au patient sortant des médicaments permettant d'assurer quelques jours de traitement lorsque les produits nécessitent un délai d'approvisionnement en milieu communautaire est une solution qui peut faciliter la continuité du traitement. Cependant, le système de remboursement de l'hôpital par DRG ne permet pas de les facturer à l'assurance. C'est une des raisons qui conduit un nombre grandissant d'hôpitaux à ouvrir une pharmacie publique au sein de leur établissement, sous diverses formes juridiques, en fonction des réglementations cantonales.

Du point de vue de la prise en charge des patients, ces structures ne peuvent qu'être encouragées :

- Un approvisionnement rapide en produits spécifiques, y compris en préparations hospitalières, est possible.
- L'éducation thérapeutique des patients peut être renforcée.
- La pharmacie publique peut faire le lien avec l'officine habituelle du patient, en lui transmettant les informations nécessaires à la poursuite du traitement.
- La pharmacie publique est un point de contact pour les officines de la région, pour obtenir des informations ou entrer en contact avec les médecins de l'hôpital.
- La pharmacie peut assurer un service de garde en soirée et la nuit, en particulier si elle est à proximité des urgences de l'hôpital.
- La pharmacie peut être un centre de formation et de recherche pour les étudiants en pharmacie et les jeunes pharmaciens.

Du point de vue commercial, l'installation de telles structures crée une concurrence avec les officines existantes et il est important qu'une concertation existe avec les pharmaciens de la région. Cependant, les aspects économiques ne devraient jamais faire oublier les intérêts sur le plan de la prise en charge thérapeutique des patients.

La GSASA, en tant qu'association professionnelle, n'a pas de possibilité d'influencer l'installation de pharmacies publiques dans les hôpitaux, les décisions étant prises par les directions des hôpitaux ou les cantons. Cependant, la GSASA incite l'ensemble de ses membres qui sont confrontés à la gestion d'un tel projet de faire en sorte que les lignes directrices suivantes soient prises en compte :

- Un service de qualité doit être fourni, en appliquant les meilleurs standards en vigueur dans le domaine de la pharmacie d'officine : titre FPH en officine pour le pharmacien responsable, système qualité (ex. QMS), respect des règles de bonnes pratiques de remise de médicaments (Association suisse des pharmaciens cantonaux), formations complémentaires dans les domaines du « polymédication check » (PMC) et d'autres activités d'enseignement au patient.
- La liberté de choix du patient doit être respectée et celui-ci doit pouvoir en tout temps bénéficier des services de son officine habituelle, s'il le souhaite.
- Les prestations du pharmacien doivent être couvertes par les forfaits prévus dans la rémunération basée sur les prestations (RBP). Une transparence sur les rabais obtenus et un respect des dispositions légales en vigueur doit exister.
- Un partenariat étroit doit exister avec la pharmacie hospitalière de l'hôpital, afin de profiter de synergies, en particulier sur le plan scientifique. Un rattachement hiérarchique du gérant à la pharmacie de l'hôpital est possible (mais d'autres formes de lien sont envisageables), mais son indépendance sur le plan de sa pratique professionnelle de pharmacien d'officine doit être garantie.
- Une collaboration doit également exister avec la société cantonale de pharmacie, afin de mettre en place une structure collaborative. Des partenariats public-privé dans les structures juridiques de gestion de ces entités sont à encourager.

Au final, toutes les initiatives visant à améliorer la continuité des soins à l'entrée et à la sortie de l'hôpital, par un partenariat entre les professionnels de santé à l'hôpital et en milieu communautaire, sont fortement encouragées par la GSASA. La mise en place de dossiers patients informatisés partagés, qui devraient se développer dans le cadre de la stratégie e-health de la confédération et du canton, sera également un élément contributif à une amélioration de la qualité, de l'efficacité et de la sécurité de prise en charge des patients.

La GSASA collabore étroitement avec pharmaSuisse pour élaborer des stratégies visant à optimiser la prise en charge pharmaceutique des patients.

#### 4) Une analyse de marché sur les besoins des acteurs de santé régionaux a été réalisée en 2016

Dans le cadre d'un travail de MBA<sup>4</sup>, 23 entretiens avec les partenaires de la santé du Nord vaudois ont eu lieu. Les résultats de l'analyse de ceux-ci ont permis de mettre en exergue les points suivants :

- Approvisionnement difficile en médicament en dehors des heures « standard »
- Difficulté de trouver un interlocuteur compétent sur les questions cliniques
- Difficulté de trouver un interlocuteur compétent sur les questions de prise en charge de patient lors de maintien à domicile (connaissance du matériel et des techniques)
- Reconnaissance des compétences du pharmacien hospitalier dans ces deux domaines précités.
- Demande de fabrication des perfusions pour les traitements parentéraux à domicile
- Demande d'accéder aux matériels facilement à tout moment
- Création d'un flux pharmacie entre l'hospitalier et le communautaire (transfert d'information)
- Développement des entretiens de polymédication lors du séjour hospitalier afin de préparer les suivants dans les pharmacies de ville
- Créer une collaboration entre pharmaciens et médecins aux urgences.
- Accès du centre d'information sur les médicaments de la PHNVB par les partenaires externes

#### Analyse de l'état des lieux

La connaissance des prestations offertes par les différents pharmaciens, les différentes structures existantes ainsi que les besoins qui émergent des enjeux de santé actuels permettent de faire les constats suivants :

1. Il est nécessaire de promouvoir les nouvelles prestations en lien avec les compétences pharmaceutiques, ainsi que de mettre à disposition des partenaires de la santé et de la population des produits et du matériel afin de favoriser le maintien à domicile.
2. Les bases légales existantes ne permettent pas à la PHNVB de s'étendre et d'offrir les compétences et prestations hospitalières à la population et aux professionnels de la communauté.
3. Un nouveau modèle de pharmacie publique, implantée dans l'hôpital et mixant les compétences et les prestations des pharmaciens d'officine et des pharmaciens hospitaliers, doit être développé et co-construit afin de répondre aux défis contemporains que sont la continuité des soins, la collaboration interprofessionnelle, le maintien à domicile et la raréfaction des médecins de premiers recours.

#### Recommandations

Suite à l'analyse et les constats qui en sont ressortis, différentes recommandations peuvent être faites pour poursuivre les travaux en vue de créer le concept d'un nouveau modèle de pharmacie, aux interfaces des institutions et des compétences existantes.

Dans un premier temps, il s'agit :

1. D'affiner les besoins (prestations, produits et compétences) de la population et des professionnels de la santé,
2. De co-construire le concept de pharmacie intégrative et d'interface avec les différents professionnels de la santé impactés

---

<sup>4</sup> Effectué par R. Pichon, directeur de la PHNVB